



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°12-130918 : Subvention aux associations / Attribution complémentaire pour l'exercice 2018

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : **18**

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 03

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{me} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{me} adjointe - Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{me} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{me} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM12-130918-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n°12-130918 :
Subvention aux associations / Attribution complémentaire pour l'exercice 2018

Le Maire propose d'attribuer aux associations suivantes, les subventions telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci - joint.

Ces subventions qui représentent un montant de 33 500 € seront imputées sur le chapitre 65 au compte 6574 et sont l'objet d'une inscription budgétaire au budget supplémentaire 2018 du budget principal.

Cette attribution de subvention complémentaire concerne les associations suivantes :

- Le Rallye une Passion pour un montant de 3 000 € pour une participation au Rallye National de Bourbon.
- ARIR (Association des Retraités Intérieure de la Réunion) pour un montant de 2 500 € pour l'organisation de manifestations sur la Plaine des Palmistes.
- L'association « Kaz des Loupiots » pour un montant de 25 000 € pour le financement partiel de 2 emplois aidés.
- L'association « Villages les Azalées » pour un montant de 1 000 € en soutien à des actions d'animation.
- L'association « Les Boules Vertes PalmiPLAINOISES » pour un montant de 2 000 € pour la mise en place d'animations de fin d'année.

Récapitulatif des subventions complémentaires :

Article budgétaire	Objet de la subvention	Nom de l'association	Nature juridique	Montant
6574	Fonctionnement 2018	Le Rallye une passion	Assoc.loi 1901	3 000 €
6574	Fonctionnement 2018	ARIR	Assoc.loi 1901	2 500 €
6574	Fonctionnement 2018	KAZ des Loupiots	Assoc.loi 1901	25 000 €
6574	Fonctionnement 2018	Village Les Azalées	Assoc.loi 1901	1 000 €
6574	Fonctionnement 2018	Les Boules Vertes PalmiPLAINOISES	Assoc.loi 1901	2 000 €

L'élu, GONTHIER André concerné par l'attribution des subventions aux associations citées ci-dessus quitte la salle et ne participe pas au vote.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la majorité 19 voix pour, 1 opposition (ROLLAND Alette conseillère municipale) et 1 élu absent au moment du vote (GONTHIER André conseiller municipal) :

- **VALIDE** les montants des subventions indiqués ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire ou en son absence l'élu délégué à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20180913-DCM12-130918- DE Date de télétransmission : 18/09/2018 Date de réception préfecture : 18/09/2018
